

LA REFORME DU LYCEE

Rentrée 2010

La nouvelle classe de seconde

LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Le lycée général et technologique a pour objectif de préparer à l'enseignement supérieur (universités, BTS, classes préparatoires aux grandes écoles ...). Les diplômes des lycées professionnels permettent en priorité de s'insérer dans la vie active.

CE QUE VA CHANGER LA REFORME DU LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

- Une nouvelle organisation des études :
 - une classe de seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles pour faire un choix d'orientation éclairé
 - une classe de première organisée en séries (L, ES, S, STI, STG, STL, ST2S, STAV, STD2A *) mais qui laisse encore des possibilités de changer de filière
 - une classe de terminale davantage spécialisée et qui prépare mieux au supérieur.
- Un rééquilibrage entre les différentes séries qui permettra à chacune d'entre elles d'offrir un large éventail de formations dans le supérieur.
- Un accompagnement plus personnalisé des élèves pour favoriser la réussite de tous.
- Une plus grande responsabilisation des lycéens pour mieux les préparer à la transition vers l'enseignement supérieur.

CE QUI VA CHANGER EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- La seconde devient une vraie classe de détermination. Tous les élèves ont le même tronc commun. L'orientation vers les séries de première est donc totalement ouverte. Seule la seconde hôtellerie reste spécifique.
- Le lycéen expérimente de nouvelles matières grâce à deux enseignements d'exploration dont au moins un enseignement d'économie. Ces enseignements permettent de découvrir de nouvelles disciplines et de s'informer sur les filières de première et terminale. Ces enseignements ne conditionnent en rien les décisions de passage en première.
- L'enseignement des langues est renforcé. La deuxième langue vivante (LV2) est intégrée au tronc commun et devient un enseignement obligatoire. En référence au cadre européen, les enseignements de langues vivantes sont dispensés en groupe de compétences en tenant compte des acquis des élèves.
- Chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires en moyenne. L'équipe pédagogique définit le contenu de cet accompagnement : soutien, approfondissement, aide méthodologique, aide à l'orientation...
- Chaque élève, s'il le souhaite, pourra bénéficier du tutorat par un enseignant, un enseignant-documentaliste, un conseiller principal d'éducation, pour le guider dans son parcours de formation et ses choix d'orientation.

* Voir glossaire page 3

LES ENSEIGNEMENTS EN SECONDE

Tous les élèves suivent des enseignements communs. Ils doivent choisir en plus deux enseignements d'exploration. Au moment de l'inscription dans l'établissement d'accueil, un enseignement facultatif pourra être choisi.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Enseignements obligatoires	Horaires de l'élève
Français	4h
Histoire-géographie	3h
Deux langues vivantes	5h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1h30
Education physique et sportive	2h
Education civique, juridique et sociale	0h30
Accompagnement personnalisé	2h
Deux enseignements d'exploration au choix	voir horaires ci-dessous (3h ou 4h30 au total)
HORAIRE TOTAL	28h30 ou 30h

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Pour tous les élèves

Un enseignement d'économie*
(1h30)

* Les élèves peuvent choisir sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Se reporter aux pages 5 à 11 pour consulter l'offre des établissements.

Attention, l'enseignement choisi ne peut être repris comme deuxième enseignement d'exploration.

** Dans certains établissements 1 h 30 seulement

Selon les établissements

Création et activités artistiques
(arts visuels, son, spectacle, patrimoines) (1h30)

Grec (3h) ou Latin (3h)

Littérature et société (1h30)

LV3 (3h)

Méthodes et pratiques scientifiques (1h30)

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1h30)

Santé et social, biotechnologies (3h)

Sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques (3h)**

Sciences et laboratoire, biotechnologies (3h)

Dans les établissements agricoles

Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (3h)

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Chaque élève de troisième choisit librement des enseignements d'exploration. L'équipe éducative du collège indiquera, selon les cas, le lycée d'accueil et les modalités d'affectation. Les enseignements d'exploration ne préfigurent pas l'orientation et permettent l'accès aux différentes séries de première, sauf pour quelques cas particuliers :

- pour préparer le bac STD2A, l'enseignement d'exploration "Création et culture design" (6 h par semaine) doit être choisi en seconde
- le bac technologique hôtellerie est accessible par une seconde spécifique proposée uniquement dans les lycées hôteliers.

PROCEDURE D'ORIENTATION

En troisième, tout au long de l'année, le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue accompagnent l'élève dans sa démarche d'orientation.

Au deuxième trimestre : l'élève et sa famille expriment des intentions d'orientation entre les trois voies (première année de CAP, seconde professionnelle, seconde générale et technologique) et le conseil de classe émet des recommandations.

Au troisième trimestre : l'élève et sa famille expriment des choix d'orientation définitifs.

Le chef d'établissement prononce des décisions après avis du conseil de classe.

En cas de désaccord, le chef d'établissement rencontre la famille. Si le désaccord persiste, la famille a la possibilité de faire appel.

GLOSSAIRE SERIES DE BACCALAUREAT

- L :** littéraire
- ES :** économie et social
- S :** scientifique
- STI :** sciences et technologies industrielles
- STD2A :** sciences et technologies design et arts appliqués
- ST2S :** sciences et technologies de la santé et du social
- STG :** sciences et technologies de la gestion
- STL :** sciences et technologies de laboratoire
- STAV :** sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

AFFECTATION

L'affectation dans les lycées publics est réalisée selon deux modalités :

- 1 - Pour la plupart des enseignements d'exploration, l'élève est affecté dans son lycée de secteur.
- 2 - Certains enseignements d'exploration plus rares ont des capacités d'accueil limitées. L'accès dépend des notes de l'élève, des compétences acquises et de l'avis du chef d'établissement.

Les enseignements d'exploration concernés sont :

- Création et activités artistiques (arts visuels, son, spectacle, patrimoines)
- Création et Culture design
- LV3 rares (chinois, arabe, japonais, portugais, russe)
- Santé et social, biotechnologies
- Sciences et laboratoire, biotechnologies
- Sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques pour les spécialités liées au bâtiment dans les lycées Deschaux à Sassenage et Lachenal à Argonay
- EPS : enseignement d'exploration unique de 5 h au lycée A. Croizat à Moutiers
- Ecologie, agronomie, territoire et développement durable dans les lycées agricoles.

Cas particuliers :

- La section européenne.

Lorsque l'élève a suivi une section européenne en collège, il pourra s'il le souhaite, continuer cet enseignement dans son lycée de secteur.

- Pour les élèves souhaitant être scolarisés dans un établissement privé, il convient de demander une inscription auprès de cet établissement et de se renseigner sur la carte des enseignements d'exploration offerts.

- Pour les élèves souhaitant être scolarisés dans un autre lycée public que leur lycée de secteur, il convient de formuler une demande de dérogation. Cette demande sera instruite par les services de l'inspection académique sur critères nationaux.

CALENDRIER

Conseils de classe de troisième : lundi 14 et mardi 15 juin 2010

Commissions d'appel troisième : lundi 21 juin 2010

Inscriptions dans les lycées : à partir du jeudi 1^{er} juillet 2010

POUR EN SAVOIR PLUS

Le guide académique de l'Onisep " **Après la troisième 2010** " sera diffusé au début du mois de mars 2010 dans les établissements.

Le guide national est en ligne sur le site de l'onisep : www.onisep.fr



monorientationenligne.fr

Un service gratuit et personnalisé



POSEZ VOS
QUESTIONS
PAR MÊL

T'Chat

DIALOGUEZ
AVEC
UN EXPERT

FAQ

CONSULTEZ
LA FOIRE AUX
QUESTIONS

**L'Onisep répond à vos
questions sur les
métiers, les formations
et l'orientation**